



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Calvados

**Service Académique  
de Gestion des Enseignants  
du premier degré public**

SAGED-PSEP

Hérouville Saint Clair, le 10 septembre 2024

Affaire suivie par :  
**Sylvie DUCHANGE**, cheffe de bureau SAGED 14

**Armelle FELLAHI**  
Directrice académique des services de l'Éducation  
nationale du Calvados

Tél. 02 31 45 95 55  
Mél. [dsden14-saged14@ac-normandie.fr](mailto:dsden14-saged14@ac-normandie.fr)

à

DSDEN 14  
2, Place de l'Europe  
BP 90036  
14000 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles stagiaires  
du département du Calvados  
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

**Objet : Classement des professeurs des écoles stagiaires — rentrée 2024**

Références :

- décret n° 57-1423 du 5 décembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles suivant lesquelles doit être déterminée l'ancienneté du personnel nommé dans l'un des corps de fonctionnaires de l'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Conformément aux textes précités, les professeurs des écoles sont classés lors de leur nomination en qualité de stagiaire.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les imprimés nécessaires à la constitution de votre classement :

- demande de classement dans le corps des professeurs des écoles (annexe 1) pour les stagiaires ayant accompli avant leur année de stage, des services susceptibles d'être retenus pour le classement. Vous vous adresserez au service des ressources humaines ou au service de paye de votre précédent employeur qui renseignera votre(vos) état(s) des services.
- déclaration de non constitution de dossier de classement (annexe 2) à remplir par les stagiaires qui ne justifient d'aucun service pouvant être pris en compte.

Vous trouverez les informations utiles dans la notice jointe en annexe 3.

Le retour de votre déclaration de non constitution de classement ou de votre demande de classement accompagnée de toutes les pièces justificatives utiles est obligatoire que vous demandiez ou non votre classement.

Il est fixé au **plus tard au vendredi 18 octobre 2024** à la :

DSDEN du Calvados — SAGED 14  
2 place de l'Europe — BP 90036 — 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX  
A l'attention de **Madame Sylvie DUCHANGE**

Lorsque votre dossier aura été étudié, un courrier vous sera adressé pour vous en avertir.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
P/O la cheffe de division.

Adélaïde DANGUY